

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

## Vente de tickets – Opération promotionnelle

**« LE LOTO DE ROSE ET DE MANFRED – Un poétique hasard »**

### Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent la vente de tickets donnant accès à une opération promotionnelle à lots garantis, organisée par **Maison Heler Metz – Curio Collection by Hilton**.

L'achat d'un ticket implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV ainsi que du règlement de l'opération.

### Article 2 – Organisateur

**Maison Heler Metz – Curio Collection by Hilton**

31 Rue Jacques Chirac

57000 Metz – France

 03 56 63 16 31

 [reservation@maisonhelermetz.com](mailto:reservation@maisonhelermetz.com)

### Article 3 – Description de l'offre

Maison Heler Metz organise une opération promotionnelle intitulée :

**« LE LOTO DE ROSE ET DE MANFRED – Un poétique hasard »**

Cette opération consiste en la vente de **40 tickets**, chacun donnant droit à l'attribution d'un **lot garanti**.

- Prix du ticket : **159 € TTC**
- Nombre total de tickets : **40**
- 100 % des tickets sont gagnants
- Valeur minimale garantie d'un lot : **159 €**
- Valeur maximale d'un lot : **jusqu'à 350 €**

## Article 4 – Conditions de participation

Les tickets sont disponibles exclusivement sur réservation :

-  Par téléphone : 03 56 63 16 31
-  Par email : [reservation@maisonhelermetz.com](mailto:reservation@maisonhelermetz.com)
- Sur place au sein de l'établissement Maison Heler

Chaque ticket est :

- numéroté,
- digitalisé,
- envoyé individuellement après confirmation du paiement.

Aucun ticket ne pourra être vendu au-delà du nombre total annoncé. Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse ou non conforme au présent règlement sera considérée comme nulle.

## Article 5 – Modalités de paiement

Le paiement est exigible comptant au moment de la commande, selon les moyens de paiement acceptés par l'établissement.

## Article 6 –Désignation des gagnants

Les gagnants sont désignés par tirage au sort, effectué :

- à la date suivante : le 14 février 2026
- sous le contrôle de l'Organisateur.

Les gagnants seront informés par tout moyen à la convenance de l'Organisateur.

## Article 7 - Droit de rétractation

Conformément à l'article **L221-28 du Code de la consommation**, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de loisirs fournies à une date ou selon une période déterminée.

## Article 8 – Non-remboursement

Tout ticket acheté est :

- non remboursable,
- non échangeable,
- non cessible, sauf mention contraire expresse.

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de non-utilisation du lot.

## **Article 9 – Responsabilité**

Maison Heler Metz ne saurait être tenue responsable :

- d'une mauvaise utilisation du lot par le participant,
- du non-respect des conditions d'utilisation précisées dans le règlement.

## **Article 10 – Données personnelles**

Les données collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'opération promotionnelle, conformément au RGPD (UE 2016/679), à la loi informatique et libertés modifiée.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en écrivant à : [contact@maisonhelermetz.com](mailto:contact@maisonhelermetz.com) .

## **Article 11 – Médiation de la consommation**

Toute contestation relative au jeu devra être formulée par écrit.

En cas de désaccord persistant, le participant peut recourir gratuitement à un **médiateur de la consommation**, conformément aux articles **L.612-1 et suivants du Code de la consommation**.

## **Article 12 – Droit applicable et juridiction compétente**

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

À défaut de résolution amiable, tout litige relève de la compétence des tribunaux français.

# RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION PROMOTIONNELLE

## « LE LOTO DE ROSE ET DE MANFRED – Un poétique hasard »

### Article 1 – Organisation

Maison Heler Metz – Curio Collection by Hilton organise une opération promotionnelle avec participation payante.

Cette opération constitue une **vente promotionnelle à lots garantis** et ne relève pas du régime des loteries ou jeux de hasard.

### Article 2 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne :

- physique majeure à la date de la participation,
- juridiquement capable.

Sont exclus de la participation :

- les membres du personnel de Maison Heler Metz,
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation de l'opération et du jeu.
- Une seule participation par personne est autorisée

### Article 3 – Modalités de participation

La participation s'effectue par l'achat d'un ticket au prix de **159 € TTC**.

Chaque ticket donne droit à un **lot garanti**, sans exception.

### Article 4 – Nombre de tickets

- Nombre total de tickets mis en vente : **40**
- Aucun ticket supplémentaire ne pourra être émis.

## Article 5 – Lots

Les lots consistent en des expériences proposées par Maison Heler Metz, à vivre à deux personnes.

- Valeur minimale d'un lot : **159 €**
- Valeur maximale : **jusqu'à 350 €**

La liste détaillée des lots figure en **Annexe 1**.

## Article 6 – Modalités du tirage au sort et attribution des lots

L'attribution des lots s'effectue par **tirage au sort**, uniquement afin de déterminer **quel lot est attribué à chaque ticket**, l'ensemble des tickets étant gagnants.

Modalités du tirage :

- **Date du tirage** : communiquée au plus tard le jour de clôture de la vente des tickets
- **Lieu du tirage** : Maison Heler Metz – 31 Rue Jacques Chirac, 57000 Metz
- **Méthode** : tirage aléatoire des numéros de tickets, associé à la liste des lots disponibles

Le tirage est réalisé sous le contrôle de représentants de Maison Heler Metz. Un **procès-verbal d'attribution des lots** est établi (Annexe 3).

Information des gagnants :

- Les résultats sont communiqués **individuellement** aux participants par email et/ou téléphone, aux coordonnées fournies lors de l'achat.
- Les résultats peuvent également être consultés sur demande auprès de l'établissement.

## Article 7 – Validité et conditions d'utilisation

Les lots :

- sont valables jusqu'au **29 avril 2026**,
- sont soumis aux disponibilités de l'établissement,
- ne peuvent donner lieu à aucun remboursement en numéraire,
- ne sont ni échangeables ni cessibles ni remboursables.

## **Article 8 – Responsabilité**

Maison Heler Metz ne saurait être tenue responsable en cas :

- de force majeure,
- d'indisponibilité exceptionnelle,
- de non-utilisation du lot avant la date de validité.

## **Article 9 – Acceptation du règlement**

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 10 – Droit applicable**

Le présent règlement est soumis au droit français.

## **ANNEXE 1 – LISTE OFFICIELLE DES LOTS**

**Opération : LE LOTO DE ROSE ET DE MANFRED – Un poétique hasard**

**Organisateur : Maison Heler Metz – Curio Collection by Hilton**

**Prix du ticket : 159 € TTC**

**Nombre de tickets : 40 (100 % gagnants)**

<b>N°</b>	<b>Désignation du lot (pour 2 personnes)</b>	<b>Valeur commerciale</b>
8	Formule viande pour 2 + 2 verres de vin	159 €
8	Dîner chez Rose (accords mets & vins)	159 €
5	Dîner chez Manfred (2 verres de vin)	159 €
15	Nuit en chambre Guest Room + petits-déjeuners (2)	259 €
3	Nuit en chambre Deluxe + petits-déjeuners (2)	299 €
1	Nuit en Junior Suite + petits-déjeuners (2)	349 €

Valeur minimale d'un lot : 159 €

Valeur maximale d'un lot : 349 €

La valeur commerciale correspond aux tarifs publics moyens en vigueur au moment de l'opération.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière, ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles.

## ANNEXE 2 – CONDITIONS D’UTILISATION DES LOTS

Les lots attribués dans le cadre de l’opération « Le Loto de Rose et de Manfred » sont soumis aux conditions suivantes :

- Lots valables jusqu’au **29 avril 2026**
- Réservation obligatoire auprès de Maison Heler Metz
- Lots soumis aux disponibilités de l’établissement
- Lots valables pour **2 personnes**
- Lots **non échangeables, non cessibles et non remboursables**
- Aucune contrepartie financière possible
- Toute non-utilisation avant la date de validité entraîne la perte définitive du lot

## ANNEXE 3 – PROCÈS-VERBAL D’ATTRIBUTION DES LOTS

**Opération :** Le Loto de Rose et de Manfred – Un poétique hasard

**Date d’attribution :** 14 février 2026

**Lieu :** Maison Heler Metz – 31 Rue Jacques Chirac, 57000 Metz

Méthode d’attribution :

- Tirage au sort

Le tirage a porté exclusivement sur la répartition des lots, l’ensemble des tickets étant gagnants.

Personnes présentes :

- Nom / Fonction : Hélène Ribault Directrice générale Adjointe
- Nom / Fonction : Constance Juin Adjointe de direction F&B

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature organisateur : *Divodurum / Maison Heler Metz*

Date : 1 Janvier 2026

# ANNEXE 4 – MODÈLE DE TICKET DIGITAL

## LE LOTO DE ROSE ET DE MANFRED

*Un poétique hasard*

- Numéro de ticket : MH-XXX
- Prix : 159 € TTC
- 100 % gagnant
- Lot attribué selon règlement officiel
- Lot valable jusqu'au 29 avril 2026

 Maison Heler Metz – Curio Collection by Hilton  
 03 56 63 16 31  
 [reservation@maisonhelermetz.com](mailto:reservation@maisonhelermetz.com)

Règlement et CGV disponibles sur demande ou à l'accueil de l'établissement.

# **ANNEXE 5 – MENTION RGPD – OPÉRATION PROMOTIONNELLE**

Dans le cadre de l'opération « Le Loto de Rose et de Manfred », Maison Heler Metz collecte des données personnelles strictement nécessaires à la gestion de l'opération (nom, prénom, coordonnées).

Ces données sont :

- utilisées uniquement pour la gestion de l'opération,
- conservées pendant la durée légale nécessaire,
- non transmises à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant :

 [reservation@maisonhelermetz.com](mailto:reservation@maisonhelermetz.com)